Conseil Départemental du Loiret

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOIRET

POLE CITOYENNETE ET COHESION SOCIALE
DIRECTION DES RESSOURCES ET DE L'OFFRE MEDICO-SOCIALE

Ref : 78587

ARRETE
Le Président du Conseil Départemental du Loiret

Arrêté fixant les tarifs 2026 de l'USLD « Maison Fleurie » rattachée au Centre Hospitalier de PITHIVIERS géré par le Groupe Hospitalier de Pithiviers-Neuville-Aux-Bois

Vu le code de la santé publique,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2005-1477 du 1er décembre 2005,

Vu le décret n° 2001-388 du 4 mai 2001 modifiant le décret n° 99-316 du 26 avril 1999,

Vu le décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004 relatif au code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire),

Vu le décret n°2006-422 du 7 avril 2006,

Vu l'arrêté n° 78468 du Président du Conseil départemental du Loiret en date du 16 avril 2026 conférant délégations de signature au sein de la Direction des Ressources et de l'Offre Médico-sociale du Pôle Citoyenneté et Cohésion sociale,

Vu la convention tripartite pluriannuelle signée le 1er avril 2015,

Vu la publication des délibérations du Département du Loiret en date du 13 avril 2026 relative au vote du budget primitif 2026,

Vu le rapport budgétaire transmis par le Département du Loiret en date du 8 avril 2026 au titre de l'année 2026,

Vu les observations transmises par le gestionnaire par mail en date du 10 avril 2026,

Vu la réponse apportée par le Département et le rapport modifié en date du 13 avril 2026,

Sur proposition du Directeur général des services départementaux,

Département du Loiret
45945 Orléans
Tél. 02 38 25 45 45 – loiret@loiret.fr
www.loiret.fr

Arrête

Article 1er Pour l'exercice budgétaire 2026, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'USLD « Maison Fleurie » rattaché au Centre Hospitalier de Pithiviers, sis 10 Boulevard Beauvallet à PITHIVIERS(45) sont autorisées comme suit pour la section hébergement :

	Groupes fonctionnels	Montant en €	Total en €
Dépenses	Titre I – Dépenses afférentes au personnel	185 577,00	1 117 414,00
	Titre III – Charges à caractère hôtelier et général	873 041,00	
	Titre IV – Charges d'amortissements, de provisions financières et exceptionnelles	58 796,00	
Recettes	Titre III – produits de la tarification et assimilés	1 100 743,00	1 117 414,00
	Titre IV – Autres produits relatifs à l'exploitation	16 671,00	
Résultat incorporé	Excédent		
	Déficit		

Article 2 Les tarifs hébergement 2026 de l'USLD « Maison Fleurie » rattaché au Centre Hospitalier de PITHIVIERS sont fixés comme suit à compter du 1er mai 2026 :

- 64,48 € pour les personnes âgées de plus de 60 ans,
- 91,62 € pour les personnes âgées de moins de 60 ans,

Article 3 Pour l'exercice budgétaire 2026, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'USLD rattachée Centre Hospitalier de PITHIVIERS sont autorisées comme suit pour la section dépendance :

	Groupes fonctionnels	Montant en €	Total en €
Dépenses	Titre I – Dépenses afférentes au personnel	294 335,00	312 918,00
	Titre III – Charges à caractère hôtelier et général	18 583,00	
	Titre IV – Charges d'amortissements, de provisions financières et exceptionnelles	0,00	
Recettes	Titre II – produits de la tarification et assimilés	447 790,21	447 790,21
	Titre IV – Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00	
Résultat incorporé	Excédent		
	Déficit	134 872,21	134 872,21

Article 4 Les tarifs dépendance 2026 de l'USLD rattachée Centre Hospitalier de PITHIVIERS sont fixés comme suit à compter du 1er mai 2026 :

- Groupe Iso Ressource 1 et 2 : 32,90 €,
- Groupe Iso Ressource 3 et 4 : 20,87 €,
- Groupe Iso Ressource 5 et 6 : 8,86 €.

Article 5 Cette décision peut être contestée dans un délai de deux mois à compter de la réception de la notification par les personnes auxquelles elle a été notifiée ou de sa publication par les tiers en formulant :

- un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Département du Loiret,
- un recours contentieux qui doit être porté devant le Tribunal administratif de Versailles par voie postale au 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles Cedex ou sur le site internet http://www.telerecours.fr.

Article 6 Le Directeur général des services départementaux, le Président du directoire du Centre Hospitalier de Pithiviers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation et qui sera inséré au Bulletin Officiel du Département du Loiret.

Fait à ORLEANS, le 29 AVR. 2026
Pour le Président et par délégation,

Romaric GUYON

Directeur Général Adjoint
Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale

Département du Loiret
45945 Orléans
Tél. 02 38 25 45 45 – loiret@loiret.fr
www.loiret.fr